LES MAGISTRATS
proposent et font appliquer les lois, administrent Rome

– 2 consuls *(dirigent l'État et l'armée)*
– préteurs *(justice)*
– édiles *(police, ravitaillement, voirie)*
– questeurs *(impôts, finances)*
– 2 tribuns de›› la plèbe *(défendent la plèbe)*

conseille

LE SÉNAT

300 anciens magistrats nommés à vie

(dirige la politique étrangère, surveille le trésor public et la religion)

nomment

2 censeurs
(recensent les citoyens)

élisent chaque année

élisent tous les 5 ans

LES COMICES : assemblée des citoyens
(votent les lois)

non-citoyens : étrangers, femmes, esclaves

Organisation des pouvoirs sous la république romaine.